

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 septembre 2024

DEL_20240925_03

Nombre de Conseillers **29**
En exercice
De présents **22**
De votants **26**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**CARENE –
Contractualisation –
Convention
financière de fonds
de concours
restauration canaux
et berges des marais
de Brière –
Approbation et
autorisation de
signature**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX
Stéphanie BURNEL (absente de 19h00 à 19h15) – Eric MEIGNEN
Denis ROULAND – Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT
Yannick BEAUVAIS (arrivé à 19h54) – Cécile OLIVIER
Marjorie GARCIA – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON – Didier NOUZILLEAU – Alain DESMARS
(départ à 19h47)

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-
- Benoît PICHARD à Myriam LEROUX
- Magali MACE à Cécile OLIVIER
- Françoise HAFFRAY à David PELON
- Cécile NICOLAS à Didier NOUZILLEAU
- Alain DESMARS à Gilles BRIAND (à partir de 19h47)

Absents : Michel CONANEC -Aurélie LE GUNEHEC

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

26 septembre 2024

Et que la convocation
avait été faite le

18 septembre 2024

La gestion durable du marais de Brière fait face à des enjeux croissants sous les effets conjugués du changement climatique, de l'évolution des milieux, des usages et de l'occupation des sols.

Afin d'apporter une première réponse pragmatique et à court terme aux situations jugées les plus critiques, la CARENE propose d'ouvrir un fond de concours pour soutenir les communes souhaitant porter un programme opérationnel de restauration de canaux sur 2024-2026, complémentaire au programme actuel du SBVB.

Lors du diagnostic préparatoire à la mise en place de ce fond de concours, une enveloppe globale de subvention de 600 000 € sur 2024-2026 pour l'ensemble des communes a été réservée sur le budget CARENE.

Il est rappelé que, pour de telles opérations, les études entrent dans le champ du financement décrit ci-dessus.

La convention ci-jointe organise le versement du fonds de concours d'un montant de 90 000,00 € et précise la nature des justificatifs à fournir par la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 17 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- **Article 1** : Approuver le versement d'un fonds de concours à hauteur de 90 000,00 € par la CARENE à la commune de Trignac pour les travaux précités
- **Article 2** : Approuver la convention de fonds de concours à conclure avec la CARENE, telle que jointe à la présente délibération,
- **Article 3** : Autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte en découlant.
- **Article 3** : Dire que cette dépense sera inscrite dans les recettes des budgets définitifs 2024, 2025 et 2026.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :